



COMMUNE DE VERGETOT
COMPTE-RENDU
Séance du 24 novembre 2021 à 20h30

Les membres composant le conseil municipal de Vergetot se sont réunis à la mairie, le 24 novembre 2021 à 20h30.

Monsieur Le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la démission de M. Michaël RENAUD de son poste de conseiller municipal par son courrier en date du 19 novembre 2021

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des membres le procès-verbal de la réunion du 4 octobre 2021.

Suite à la Commission Locale d'évaluation des charges transférées - rapport du 24 septembre 2021 de Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole

Le conseil municipal approuve les dossiers concernant :

- L'évaluation des charges relatives à la dissolution du sigdci.
- L'évaluation complémentaire des charges de taxe foncière relatives au transfert des parcs de stationnement en ouvrage Le Havre.
- L'évaluation des charges relatives au transfert du parking Simone Veil Le Havre.
- Le reversement à la commune de Saint Vigor d'Ymonville d'un transfert de charges lié à une voirie transférée.
- L'ajustement du transfert de charges de la voirie de la ville du Havre.
- La réforme de la taxe d'habitation.
- L'évaluation des charges relatives à l'enlèvement des encombrants à domicile.

Les communes de l'ex Communauté de Communes de Criquetot l'Esneval se voient doublement compensées (par la Communauté Urbaine et par l'Etat) du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales pour la fraction de taux de taxe d'habitation départemental transféré. Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de procéder à une décision modificative pour un montant 12 537 € afin de procéder au remboursement à la CU Le Havre Seine Métropole. Les membres du conseil, après en avoir délibéré décident d'ouvrir les crédits nécessaires par les virements suivants :

Crédits à réduire section de fonctionnement :

Chapitre 022 Dépenses imprévues de fonctionnement : 7 500 €

Article 6287 remboursement de frais : 5 037.00 €

Crédits à ouvrir section de fonctionnement

739211 Attribution de compensation : 12 537 €

Le conseil municipal décide de retenir à 6 voix pour ; 2 abstentions ; 1 voix contre le devis de la Société Fermetures et Automatismes de l'Estuaire pour un montant de 5 111.54 € pour les volets de la mairie.

Le conseil municipal autorise M. Le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Par la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020, il a été institué, par prélèvement sur les recettes de l'Etat, une dotation aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité confrontés en 2020 à des pertes de certaines recettes fiscales et de produits d'utilisation du domaine liées aux conséquences économiques de l'épidémie de covid-19.

La compensation financière pour l'année 2020 a été versée par l'état en 2020 et 2021 à la commune de Vergetot, faisant ainsi doublon pour la somme de 4 243 €uros.

Vu les crédits insuffisants au chapitre 67 : charges exceptionnelles

Le conseil municipal décide de procéder à la décision modificative comme suit :

De procéder à la décision modificative n° 2 comme suit :

Crédits à réduire section de fonctionnement :

Article 623 Publicité, publications, relations publiques, fêtes et cérémonies : 4 243 €

Crédits à ouvrir section de fonctionnement :

Article 673 titres annulés sur exercices antérieurs : 4 243.00 €

Suite à l'arrêt maladie de l'agent effectuant le transport scolaire des enfants aux écoles de Turretot, une remplaçante a été trouvée par l'intermédiaire de l'association ICARE pour assurer cette fonction.

M. VALIN 1^{er} adjoint rend compte, suite à la tempête Aurore, la nécessité d'élaguer les 2 rangées de hêtres situées route du Carreau (RD39) sur le domaine communal. Une expertise sera faite pour procéder à l'abattage de certains hêtres. Des devis seront demandés.

Mme LECOQ 3^{ème} adjointe et responsable de la commission fêtes et cérémonies fait part de l'avancement des chèques cadeaux restaurant et des colis composés de produits locaux pour nos aînés ; des tickets sport pour nos jeunes.

La municipalité recherche un porte-drapeau.

Les décorations de Noël seront posées le 26 novembre.

Une réunion de sécurité avec les services du département de la sécurité routière aura lieu à la mairie de Vergetot le 14 janvier 2022 à 9h30, afin d'examiner la situation de l'insécurité sur la RD39.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45 minutes.

Vu pour être affiché le 26 novembre 2021 à la porte de la Mairie par Nous, Jean-Luc HODIERNE, Maire de VERGETOT, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jean-Luc HODIERNE

